

Le 28 avril 2008

Mesdames et Messieurs les Membres
du CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : JMB/ED – 619/2008

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 AVRIL 2008 A 18 H 00 A LA MAIRIE

Convocation du 8 avril 2008.

Sous la Présidence de M. Guy POULOU, Maire.

PRESENTS : M. POULOU, Maire, M. LOLOM, Mme DUBARBIER, M. BERLAN, Mme GHOSSOUB, M. LALANNE, Mmes DE CAUPENNE, MINTEGUI, M. HIRIART, Mme IDIARTEGARAY PUYOU, MM. URBISTONDOY, COSTE, GOUAILLARDET, ANIDO, Mmes HARDOY, GLOAGUEN, ORIVE, UGARTEMENDIA, M. GOURAUD, Mme BAZERQUE, M. MINTEGUI, Mmes DUGUET, TAPIA, M. MADRID.

PROCURATIONS : M. MACHENAUD à M. LOLOM, Mme ANCIZAR à Mme GLOAGUEN.

ABSENTS : M. IBARLOZA, Mme CAPDEVILLE, M. ERRANDONEA.

PRESENTS : M. BORDENAVE, Directeur Général des Services, M. Didier LAHOURNERE, responsable des services financiers

Monsieur BERLAN est désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

I / COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2007 ET DU 26 MARS 2008

II / AFFAIRES GENERALES

- 1) Compte rendu des délégations du Maire
- 2) Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Demande d'adhésion
- 3) Adhésion de principe au réseau de lecture publique
- 4) Création de la Commission Municipale en vue de l'établissement du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

- 5) Audit assurances

III / AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Approbation des Comptes de gestion 2007 et adoption des Comptes Administratifs 2007 (Budget général, Budget annexe de Zubiburu, Budget annexe du Service Jeunesse)
- 2) Affectation des résultats : Budget Général
- 3) Affectation des résultats : Budget Annexe de ZUBIBURU
- 4) Fixation des taux d'imposition
- 5) Adoption des Budgets Primitifs 2008
- 6) Mission locale Avenir Jeunes : Subvention 2008
- 7) Fonds de Solidarité Logement
- 8) Fonds Départemental d'Aide et de Prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie
- 9) Vente au panier
- 10) Association H.E.V.E.N. Tiers temps pédagogique – Ecole Croix Rouge
- 11) A.D.I.P.G.N : Découverte, initiation et perfectionnement au golf
- 12) Association YACHT CLUB BASQUE-Tiers temps pédagogique – Ecole Saint - Michel
- 13) Acquisition d'un local à la résidence « Boléro »
- 14) Bilan de la politique foncière pour l'année 2007

I / COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2007 ET DU 26 MARS 2008

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les Comptes Rendus des séances du Conseil Municipal du 12 décembre 2007 et du 26 mars 2008, sous réserve des modifications données en séance.

M. MADRID souhaite obtenir communication de l'audit qui avait été réalisé à la crèche et au CCAS.

Monsieur le Maire indique qu'une copie lui sera remise sans les noms du personnel et qu'il pourra par contre consulter en mairie une copie complète de ce document.

II / AFFAIRES GENERALES

- 1) **Compte rendu de la délégation accordée au Maire (article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Cette délégation a permis de signer :

L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle au 1^{er} étage de la crèche municipale Marie Fleuret avec la Mission Locale Avenir Jeunes (visée en Sous Préfecture de Bayonne le 30 mai 2007),

Une convention de mise à disposition à titre gratuit de salles dans l'ancienne école Jules Ferry avec l'Association Départementale de Pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées Atlantiques (visée en Sous Préfecture de Bayonne le 30 juillet 2007),

L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle au 1^{er} étage de la crèche municipale Marie Fleuret avec France Bénévolat Pays Basque (visée en Sous Préfecture de Bayonne le 31 octobre 2007),

Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de l'immeuble Denak Batean avec la Confédération Syndicale des Familles (visée en Sous Préfecture de Bayonne le 6 novembre 2007),

L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle au 1^{er} étage de la crèche municipale Marie Fleuret avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (visé en Sous Préfecture de Bayonne le 7 novembre 2007),

Un contrat de location à durée déterminée avec la SARL Belharra Graphic (visé en Sous Préfecture de Bayonne le 7 novembre 2007),

Une convention d'occupation du local de la Résidence Sardara avec l'Office 64 de l'Habitat (visée en Sous Préfecture de Bayonne le 4 décembre 2007),

Un contrat de travail avec le Docteur Giulia Delas (visé en Sous Préfecture de Bayonne le 4 décembre 2007),

L'avenant portant annulation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations avec l'association Jakintza (visé en Sous Préfecture de Bayonne le 20 décembre 2007),

Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local dans l'enceinte de l'ancienne crèche avec l'association Jakintza (visée en Sous Préfecture de Bayonne le 10 janvier 2008),

Une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux dans l'enceinte de l'ancienne crèche avec l'Association Groupement du Personnel de la Ville de Ciboure (visée en Sous Préfecture de Bayonne le 17 janvier 2008)

Une décision en vue de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un emprunt de 460 000 €(visée en Sous Préfecture de Bayonne le 2 janvier 2008)

Une décision en vue de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un emprunt de 700 000 €(visée en Sous Préfecture de Bayonne le 2 janvier 2008).

2) Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Demande d'adhésion

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a été informé par courrier du 10 janvier 2008, du souhait du Syndicat Mixte du Contrat de Rivière des Nives à USTARITZ d'adhérer au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE** favorablement à cette adhésion du Syndicat Mixte du Contrat de Rivière des Nives à USTARITZ au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Adhésion de principe au réseau de lecture publique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les bibliothèques et médiathèques sont des équipements culturels qui contribuent à la diffusion de la culture, aux loisirs, à l'information et à la formation initiale et permanente de tous les publics, grâce aux supports traditionnels et aux technologies les plus innovantes. Elles participent ainsi au développement culturel et économique de son territoire.

Le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et la Ville de Saint Jean de Luz se sont engagés à développer et animer un réseau de lecture publique sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Pays Basque conformément à la convention territoriale de lecture publique adoptée le 14 décembre 2007 par le Conseil Municipal de Saint Jean de Luz.

La médiathèque de Saint Jean de Luz, future tête de réseau, ouvrira ses portes au dernier trimestre 2009 et proposera des services aux bibliothèques des communes qui souhaitent adhérer à ce réseau.

Le contenu précis de ces services et leurs modalités de mise en œuvre dans chaque commune concernée seront détaillés dans une charte de fonctionnement du réseau qui sera préparée en 2008, et devront faire l'objet de conventions entre la commune de Saint Jean de Luz et les communes participantes au plus tard au mois de mars 2009.

Un comité de pilotage sera mis en œuvre, associant le Conseil Général, des élus des communes membres et des représentants de chacune des bibliothèques membres du réseau, afin d'élaborer la charte de fonctionnement. Il sera animé par un coordinateur, recruté dès 2008 par la Commune de Saint Jean de Luz et placé sous la responsabilité de la directrice de la médiathèque.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AFFIRME** son souhait d'adhérer au réseau de lecture publique animé par la médiathèque de Saint Jean de Luz
- **ACCEPTE** de participer au comité de pilotage chargé d'élaborer la charte de fonctionnement du réseau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commentaires :

M. MINTEGUI souhaite savoir s'il est prévu de verser une participation financière au fonctionnement de la médiathèque.

Monsieur le Maire répond que rien n'est prévu pour l'instant.

4) Création de la Commission Municipale en vue de l'établissement du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de former une commission municipale chargée de l'établissement du projet de Règlement Intérieur du Conseil Municipal avant son adoption par ladite Assemblée.

Monsieur le Maire propose la création de cette commission municipale et de fixer à 12 le nombre de ses membres.

Monsieur le Maire rappelle que cette commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, c'est-à-dire :

- Groupe Aupa Ciboure : 9 membres
- Groupe Ensemble Pour Ciboure : 2
- M. Jean Paul MADRID : 1

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'une Commission Municipale chargée d'élaborer le projet de Règlement Intérieur du Conseil Municipal,
- **FIXE** le nombre de ses membres à 12,
- **DESIGNE** comme membres de cette Commission Municipale : MM LOLOM, BERLAN, MACHENAUD, LALANNE, ANIDO, GOUAILLARDET, MINTEGUI, MMES DUBARBIER, GHOSSOUB, DE CAUPENNE, DUGUET, M. MADRID.

ADOpte A L'UNANIMITE

5) Audit Assurances

Rapporteur : M. Claude LOLOM

La mission de la Société Audit Assurances Sud concernant la parution des marchés publics d'assurances est arrivée à terme en décembre 2007.

Cette société nous propose de prolonger cette assistance avec un service de conseil permanent d'une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2008, pour le prix forfaitaire de 1794 €TTC l'an.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

ADOPTE A L'UNANIMITE

III / AFFAIRES FINANCIERES

- 1) **Approbation des Comptes de gestion 2007 et adoption des Comptes Administratifs 2007 (Budget général, Budget annexe de Zubiburu, Budget annexe du Service Jeunesse)**

Rapporteur : M Claude LOLOM

Suite à la présentation faite par Monsieur Claude LOLOM, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, les Comptes Administratifs du budget général, et des budgets annexes de Zubiburu et du service jeunesse sont adoptés.

ADOPTE

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD, MINTEGUI et MADRID s'abstiennent.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

- 2) **Affectation des résultats : Budget Général**

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement.

Le compte administratif 2007 a dégagé les résultats suivants :

- Section d'investissement : déficit d'exécution de 576 159,43 €
- Section de fonctionnement : excédent d'exécution de 860 556,31 €

Monsieur le Maire propose d'affecter cet excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d'investissement à l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) un montant de 576 159,43€
- Section de fonctionnement à l'article 002 (Excédent de fonctionnement reporté) un montant de 284 396,88€

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'affectation des résultats au Budget Général telle qu'explicitée ci-dessus

ADOPTE

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD et MINTEGUI s'abstiennent.

3) Affectation des résultats : Budget Annexe de ZUBIBURU

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Le compte administratif 2007 a dégagé les résultats suivants :

- Section d'investissement : excédent d'exécution de 3 431 608,06 €
- Section de fonctionnement : déficit d'exécution de 2 468 540,79 €

Conformément à la possibilité offerte par l'instruction M 14, il convient de transférer l'excédent d'investissement au compte résultat.

Monsieur le maire propose de transférer au compte de résultat l'excédent d'investissement de la manière suivante :

- Section de fonctionnement à l'article 7785 (Excédent d'investissement transféré au compte résultat) un montant de 3 431 608,06 €

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'affectation des résultats au Budget Annexe de Zubiburu telle qu'explicitée ci-dessus

ADOPTE

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD et MINTEGUI s'abstiennent.

4) Fixation des taux d'imposition

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Considérant que le budget communal 2008 nécessite des rentrées fiscales de 2 603 540 € il est proposé de fixer les taux d'imposition pour l'année comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Taux 2007	Base d'imposition 2007	Taux proposés 2008	Base d'imposition 2008	Produit attendu 2008
Habitation	9,63 %	15 169 000	9,63 %	15 825 000	1 523 948
Foncier Bâti	10,02%	10 131 000	10,02%	10 600 000	1 062 120
Foncier non Bâti	21,57%	79 300	21,57%	81 000	17 472
				Total	2 603 540

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2008 conformément au tableau ci-dessus.

ADOPTE

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD, MINTEGUI et MADRID s'abstiennent.

Commentaires :

M. MINTEGUI constate une augmentation des bases de 4,50%, dont une partie correspond à l'augmentation du patrimoine communal et une autre qui est due à l'augmentation de l'imposition, notamment par les décisions prises par la commission communale des impôts directs.

Monsieur le Maire confirme que les taux des taxes communales n'ont pas été augmentés depuis 2004.

5) Adoption des Budgets Primitifs 2008

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Les projets de budgets primitifs 2008 (budget général, budgets annexes de Zubiburu, du service Jeunesse et de Sainte-Thérèse) sont adoptés

ADOPTE

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. GOURAUD, MINTEGUI et MADRID s'abstiennent.

6) Mission locale Avenir Jeunes : Subvention 2008

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par lettre du 25 février 2008, la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque nous a fait part du montant de la participation financière de la ville de Ciboure pour l'année 2008, arrêtée à la somme de 8 148 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder le versement d'une subvention de 8 148 € à la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque au titre de sa participation à l'exercice 2008.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 8 148 € à la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque au titre de sa participation à l'exercice 2008,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008 à l'article 6288.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Fonds de Solidarité Logement

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 2 août 1991, la Ville de Ciboure a décidé de participer au Fonds de Solidarité Logement.

La participation communale a été reconduite chaque année. Pour l'année 2008, la contribution s'élève à 2 706,19 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2008, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2008.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une participation de 2 706,19 € au titre de l'année 2008 au Fonds de Solidarité Logement,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008 à l'article 6281

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) Fonds Départemental d'Aide et de Prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 24 mars 1994, la Ville de Ciboure a décidé de participer au Fonds de Départemental d'aide et de prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie.

La participation communale a été reconduite chaque année. Pour l'année 2008, la contribution s'élève à 2 350,04 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2008, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2008.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une participation de 2 350,04 € au titre de l'année 2008 au Fonds de Départemental d'aide et de prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2008 à l'article 6281

ADOPTE A L'UNANIMITE

9) Vente au panier

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer la redevance à l'activité « vente au panier » pour la saison estivale 2008.

Monsieur le Maire propose d'appliquer pour la saison 2008 un droit de location fixé comme suit : 275 € + 5 % des recettes.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la redevance à l'activité « vente au panier » à 275 € + 5% des recettes, pour la saison estivale 2008

ADOpte A L'UNANIMITE

10) Association H.E.V.E.N. Tiers temps pédagogique – Ecole Croix Rouge

Rapporteur : M. Claude LOLOM

L'association H.E.V.E.N. apporte son concours à la ville de Ciboure pour l'enseignement de la voile et du milieu marin, qui est donné dans le cadre du tiers temps pédagogique auprès de l'Ecole Croix Rouge (2 classes).

En contrepartie, le Maire propose qu'il soit versé une participation financière à l'association H.E.V.E.N. pour le traitement et les charges sociales du moniteur de voile, ainsi que pour l'utilisation du matériel.

La participation de la ville de Ciboure pour l'année scolaire 2007-2008 est de 6 340 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2008.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une participation financière à l'association H.E.V.E.N. d'un montant de 6 340 €
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2008 à l'article 6288

ADOpte A L'UNANIMITE

11) A.D.I.P.G.N : Découverte, initiation et perfectionnement au golf

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association A.D.I.P.G.N (Association Découverte, Initiation et Perfectionnement au Golf de la Nivelle) s'est engagée à assurer sur les installations de la Nivelle le fonctionnement de l'école de golf au bénéfice de 15 enfants cibouriens âgés de 8 à 15 ans pour l'année scolaire 2007-2008.

L'association assure, à ses frais, la rémunération des moniteurs, l'acquisition et l'entretien du matériel.

En contrepartie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association la somme de 571,65€ à raison de 38,11€ par enfant suivant ces cours.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une participation financière à l'association A.D.I.P.G.N. d'un montant de 571,65 €
- **PRECISE** que crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2008 à l'article 658.

ADOpte A L'UNANIMITE

12) Association YACHT CLUB BASQUE-Tiers temps pédagogique – Ecole Saint – Michel

Rapporteur : M. Claude LOLOM

L'association YACHT CLUB BASQUE apporte son concours à la ville de Ciboure pour l'enseignement de la voile et du milieu marin, qui est donné dans le cadre du tiers temps pédagogique auprès de l'Ecole Saint-Michel.

En contrepartie, le Maire propose qu'il soit versé une participation financière à l'association YACHT CLUB BASQUE pour le traitement et les charges sociales du moniteur de voile, ainsi que pour l'utilisation du matériel.

La participation de la ville de Ciboure pour l'année scolaire 2007-2008 est de 3 450 €

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2008.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** le versement d'une participation financière à l'association YACHT CLUB BASQUE d'un montant de 3 450 €
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2008 à l'article 6288.

ADOpte A L'UNANIMITE

13) Acquisition d'un local à la résidence « Boléro »

Rapporteur : M. Claude LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de se porter acquéreur d'un local d'une superficie d'environ 77 m² situé en rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé « Le Boléro » mis en vente au prix de 170 000 €

Monsieur le Maire précise que ce local pourrait être destiné à l'installation de nouveaux bureaux des Services Techniques de la Ville qui, actuellement se situent au 2^{ème} étage de la Mairie, et qui sont donc difficilement accessibles au public.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que, par courrier du 5 mars 2008, les services du Domaine ont estimé cette propriété à 140 000 €

Compte tenu de l'intérêt que représente ce local pour l'organisation des services municipaux notamment au regard de leur accessibilité au plus grand nombre, Monsieur le Maire propose de passer outre cette estimation et de procéder à l'acquisition de ce local au prix de 170 000 €

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de ce local tel que décrit ci-dessus,
- **DECIDE** de passer outre l'estimation des services du Domaine du 5 mars 2008,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente au prix de 170 000 €
- **DESIGNE** Maître PAOLI, notaire à Saint Jean de Luz afin de procéder à la rédaction de cet acte d'acquisition

ADOPTE

M. MADRID vote contre

Commentaires :

M. MINTEGUI demande s'il était nécessaire de passer outre l'estimation des domaines. Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant l'accueil dans les bâtiments publics des personnes à mobilité réduite. Cette acquisition permettra de transférer les services techniques en rez-de-chaussée, et évitera la réalisation d'un ascenseur.

M. MADRID n'est pas contre l'acquisition mais contre la destination future de ce local. C'est un commerce supplémentaire qui disparaît.

14) Bilan de la politique foncière pour l'année 2007

Rapporteur : M. Claude LOLOM

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 08 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Vous trouverez ci-après le détail des opérations réalisées en 2007

➤ **Acquisitions :**

Acquisition d'une parcelle cadastrée section A K n° 313 au prix de 226 000 € (Chapelle des Récollets)

Acquisition d'une parcelle cadastrée section A H n° 378 au prix de 305 000 € (Association des pupilles de l'Enseignement Public des Pyrénées Atlantiques)

Acquisition des parcelles cadastrées section A N n° 134 et 152 au prix de 450 000 € (Terrain Gurruchaga)

Acquisition d'un local à l'Office 64 de l'Habitat au prix de 170 000 € (Local Sardara)

➤ **Cessions :**

Cession au profit de M. André SARDIGNE d'une parcelle de terrain cadastrée section AM n° 21 d'une superficie totale de 350 M2 au prix de 1 400 €

Cession au profit du C.O.L. de l'ilot 4 du lotissement ZUBIBURU pour un prix de 605 550 € décomposé comme suit :

- 15 524 € au jour de la signature de l'acte de vente,
- 590 026 € contre remise de 4 logements – Apt n° 32,42 et 54 de type 3 + Apt n° 36 de type 5

Suite à cet exposé, et après avis de la Commission des Finances du 7 avril 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de ce bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2007

QUESTIONS DIVERSES

Mme DUGUET donne lecture d'une motion qu'elle souhaite voir adoptée par le Conseil Municipal :

Interventions du groupe EPC/ZA en fin de séance sur la carte scolaire

« Monsieur le Maire, nous avons une requête à formuler.

Nous ne doutons pas que vous ayez pris en compte la situation de la carte scolaire 2008 sur Ciboure.

Cependant, nous souhaitons exprimer notre soutien sans faille à nos écoles publiques. Nous tenons à ce que nos élèves bénéficient d'un enseignement de qualité.

La fermeture d'un 1/2 poste à l'école A. Briand entraînerait un sur-effectif d'élèves ne permettant pas de bonnes conditions de travail pour les enseignants et de bonnes conditions d'apprentissage pour les enfants. »

En annexe, vous trouverez la carte scolaire sur les P.A. ayant motivé notre intervention.

Nous venons d'apprendre avec soulagement que le Conseil Départemental de l'Education Nationale du 15/04 a conforté pour l'instant, les 3 postes de Français et celui de basque pour la prochaine rentrée d'Aristide Briand.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il n'est pas opposé au vote d'une telle motion tout en précisant qu'il s'en tient au dernier courrier officiel de l'Inspecteur d'Académie lui annonçant que le demi-poste à l'école BRIAND était bien conservé.

Monsieur le Maire précise toutefois que si ce demi-poste était supprimé, il demanderait au Conseil Municipal de s'élever contre une telle décision.

Monsieur le Maire accepte cette motion qui est votée à l'unanimité.

	<u>CARTE SCOLAIRE</u>	<u>2008</u>	
<u>FERMETURES</u>			
<u>Circonscription</u>	<u>Ecole</u>	<u>Mesure</u>	
Maternelle			
BIARRITZ	SEVIGNE	-1	
ORTHEZ	SALIES DE BEARN	0	
ORTHEZ	ARTHEZ DE BEARN	-1	
PAU 3	SERRES CASTET	-1	
PAU 3	MONTARDON	-1	
PAU 3	GER	-1	
PAU 4	MONEIN	-1	
PAU 4	LONS PERLIC 2	-1	
PAU 5	LAPUYADE	-1	
PAU 5	CURIE	0	abandon de la mesure
PAU 5	BOUILLERCE	-0,5	
PAU 5	LILAS	0	maintien si 87 élèves à la rentrée
Elémentaire			
ANGLET	ANGLET JAURES	-1	
ANGLET	ANGLET FERRY	0	
ANGLET	ANGLET LARREBAT	-1	
ANGLET	ANGLET BRIAND	-1	
ANGLET	ANGLET GALOIS	-1	
BAYONNE	BAYONNE ARENES	-1	
BAYONNE	BAYONNE OHANA	-1	
ORTHEZ	SALIES VINCI	0	
PAU 1	NAY FRONTON	-1	
PAU 3	SERRES CASTET	-1	
PAU 3	MORLAAS MOULIN	-0,5	
PAU 4	LONS PERLIC	-1	
PAU 4	BILLER LAFITTE	-1	
PAU 4	MONEIN	-0,5	
USTARITZ	ISPOURE	0	abandon de la mesure en attendant la création du RPI
Primaire			
BAYONNE	BASSUSSARY	-1	
BAYONNE	VILLEFRANQUE	-1	
OLORON	ST FAUST	-1	
PAU 1	OUSSE	-1	
PAU 1	BAUDREIX	-1	
PAU 1	MIREPEIX	-1	
PAU 1	LESTELLE BETHARAM	-0,5	
PAU 2	MAZERES LEZONS	0	maintien si 157 à la rentrée

PAU 2	PAU HENRI 4	-1	
PAU 3	LEMBEYE	-0,5	
PAU 4	ARTIGUELOUVE	-1	
PAU 4	BOUGARBER	-0,5	
PAU 5	PAU NANDINA PARK	-0,5	
USTARITZ	USTARITZ HERAURITZ	-1	
RPI			
OLORON	ETSAUT	0	renonce mais vérifiera les effectifs à la rentrée
PAU 1	BALIROS	-0,5	
PAU 3	MORLANNE	-0,5	
BILINGUE			
<u>Circonscription</u>	<u>Ecole</u>	<u>Mesure</u>	
Maternelle			
ANGLET	Anglet GALOIS	-0,5	Français
ANGLET	Anglet HERRIOT	-0,5	Français
ANGLET	HASPARREN maternelle	-0,5	Français
BAYONNE	Bayonne MALEGARIE	-0,5	Français
BAYONNE	Bayonne MOULIN	-0,5	Basque
BIARRITZ	BIDART	-1	Français
BIARRITZ	Biarritz ALSACE LORRAINE	-0,5	Français
PAU 3	MORLAAS	-0,5	Occitan
ST JEAN DE LUZ	HENDAYE BOULAERT	-1	Moins 0,5 français et moins 0,5 Basque
ST JEAN DE LUZ	ST JEAN DE LUZ URDAZURRI	-0,5	Basque
ST JEAN DE LUZ	HENDAYE LIZARDI	-0,5	Basque
ST JEAN DE LUZ	HENDAYE GARE	-0,5	Français
ST JEAN DE LUZ	CIBOURE MARINELLA	-0,5	Basque
Elémentaire			
ANGLET	BRISCOUS SALINE	-0,5	Français
ANGLET	HASPARREN élémentaire	-0,5	Français
BIARRITZ	Biarritz REPTOU	-1,5	Moins 1 Français et 0,5 basque
OLORON	TARDETS	-0,5	Français
ST JEAN DE LUZ	ST JEAN DE LUZ URDAZURRI	-1	Moins 0,5 Français et 0,5 basque
ST JEAN DE LUZ	SARE	-1	Moins 0,5 Français et 0,5 basque
ST JEAN DE LUZ	CIBOURE BRIAND	-0,5	Français
Primaire			
ST JEAN DE LUZ	ST PEE SUR NIVELLE BOURG	-1	Moins 0,5 Français et 0,5 basque

BAYONNE	BAYONNE GRAND BAYONNE	-1	Français
BAYONNE	URCUIT	-1	Français
BIARRITZ	ARBONNE	-0,5	Français
OLORON	CHERAUTE BOURG	-1	Français
OLORON	MAULEON BASSE VILLE	-1	Français
OLORON	LASSEUBE	-0,5	Français
ORTHEZ	LAGOR	-1	Français
USTARITZ	ITXASSOU	-0,5	Français
RPI			
CREATION RPI ISPOURE ST JEAN PIED DE PORT			

<u>OUVERTURES</u>			
<u>Circonscription</u>	<u>Ecole</u>	<u>Mesure</u>	
Maternelle			
ORTHEZ	ORTHEZ DEPART	4	
PAU 3	GARLIN	0,5	
PAU 3	PONTACQ	0,5	
PAU 5	HIPPODROME	1	
Elémentaire			
ST JEAN DE LUZ	URRUGNE OLHETTE	0,5	
ORTHEZ	BONNUT	1	
ST JEAN DE LUZ	HENDAYE PLAGES	1	
Primaire			
PAU 3	MONASSUT	1	
PAU 1	IGON	0,5	
PAU 1	NOUSTY	1	
PAU 3	BUROS	0,5	
PAU 3	SENDETS	0,5	
ORTHEZ	BELLOCQ	0,5	
RPI			
PAU 1	Pardies Pietat	1	
<u>BILINGUE</u>			
<u>Circonscription</u>	<u>Ecole</u>	<u>Mesure</u>	
Maternelle			
BAYONNE	Bayonne MOULIN	1	Français
ST JEAN DE LUZ	CIBOURE MARINELLA	0,5	Français
USTARITZ	ST PALAIS	0,5	Français
USTARITZ	CAMBO	0,5	Français
Elémentaire			
ANGLET	HASPARREN	0,5	BASQUE
BAYONNE	BAYONNE FERRY	1	
BIARRITZ	BIDART	0,5	BASQUE
PAU 1	BORDES LANNETTE	1	Français
PAU 3	MORLAAS MOULIN	1	Occitan
ST JEAN DE LUZ	HENDAYE LIZARDI	0,5	Français
ST JEAN DE LUZ	HENDAYE VILLE	0,5	BASQUE
ST JEAN DE LUZ	URRUGNE OLHETTE	0,5	Basque
USTARITZ	ST JEAN PD DE PORT	0	abandon de la mesure en attendant la création du RPI
ST JEAN DE LUZ	HENDAYE GARE	0,5	Français
USTARITZ	CAMBO	1	Français
USTARITZ	ST PALAIS	0,5	Français
Primaire			

Mesures diverses			
CIRCO	ECOLE	mesure	
USTARITZ	CAMBO Elémentaire	-0,5	itinérant anglais
PAU 3	GARLIN Elémentaire	-0,5	itinérant anglais
OLORON	LEDEUIX Primaire	-0,5	itinérant anglais
OLORON	MAULEON BASSE VILLE Primaire	-0,5	itinérant anglais
USTARITZ	ARRAUTE CHARRITTE Primaire	-0,5	itinérant espagnol
USTARITZ	DOMEZAIN Elémentaire	-1	itinérant basque
BIARRITZ	BIDART Elémentaire	-0,5	itinérant basque
BAYONNE	VILLEFRANQUE Primaire	-0,5	itinérant basque
PAU 1	BORDES LANNETTE Elémentaire	-0,5	itinérant occitan
PAU 1	NAY FRONTON	-0,5	itinérant occitan
CCDP PAU		0,5	occitan
OLORON	IEN	0,5	CP OCC POUR COMPLETER LE 0,5 EXISTANT
IEN		3	6X0,5 DECHARGES ANIM TICE
BIARRITZ	CREST biarritz	-0,5	ANIM SCIENCES
ORTHEZ	CREST orthez	-0,5	ANIM SCIENCES
CDDP ORTHEZ		0,5	COMPLETE 0,5 EXISTANT AVEC MISSION AUPRES CREST ORTHEZ
BAYONNE	ST PIERRE D IRUBE QUIETA Primaire	-1	ZIL
BAYONNE	ST PIERRE D IRUBE QUIETA Primaire	1	TRBD BASQUE
USTARITZ	CAMBO Elémentaire	-1	TRBD
USTARITZ	CAMBO Elémentaire	1	TRBD BASQUE
OLORON	LASSEUBE Primaire	-1	TRBD OCC
PAU 1	BORDES LANNETTE Elémentaire	1	TRBD OCC
USTARITZ	ARRAUTE CHARRITTE Primaire	0	CREATION RPI CONCENTRE / REGRPT 4 ECOLES
Décharges de direction			
ANGLET	ANGLET JAURES Elémentaire	-0,25	
ANGLET	ANGLET LARREBAT Elémentaire	-0,25	
BIARRITZ ASH	BIARRITZ BERT PYR MICHELET P	0	MAINTIEN 05 DIR
BIARRITZ ASH	BIARRITZ SEVIGNE	-0,25	

	Maternelle		
OLORON	MAULEON HAUTE VILLE P	0,25	
OLORON	ST FAUST Primaire	-0,25	
PAU 1	BAUDREIX Primaire	-0,25	
PAU 1	MIREPEIX Primaire	-0,25	
PAU 2 ASH	PAU HENRI 4 Primaire	-0,5	IA VEUT DECIDER A LA RENTREE
PAU 3	GARLIN Maternelle	0,25	
PAU 3	GER Maternelle	-0,25	
PAU 3	MONTARDON Maternelle	-0,25	
PAU 3	MORLASS MOULIN Elémentaire	0,25	
PAU 3	PONTACQ Maternelle	0,25	
PAU 3	SENDETS	0,25	
PAU 4	LONS PERLIC Elémentaire	0	MAINTIEN de la décharge
PAU 5	PAU BOUILLERCE Maternelle	-0,16	
PAU 5	PAU LAPUYADE 2 Elémentaire	-0,25	
PAU 5	PAU LILAS Maternelle	0	annulation de la mesure
ST JEAN DE LUZ	CIBOURE BRIAND Elémentaire	0,25	
USTARITZ	ARRAUTE CHARRITTE Primaire	0,25	RGRPT RPI SUR UN SEUL SITE
USTARITZ	CAMBO PREMIERS PAS M	0,25	
USTARITZ	IRISSARRY Elémentaire	0,25	
USTARITZ	LOUHOSSOA Primaire	0,25	